

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**SEANCE DU 30 MARS 2017**

**Compte-rendu affiché le :** 31 mars 2017

**Date de transmission en Sous-Préfecture :** 3 avril 2017

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** 24 mars 2017

**N° 17-04-03**

**OBJET :**  
**Convention chantiers  
éducatifs 2017**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour  
de la séance :** 27

**Secrétaire de séance :** Svitlana PRESSENSE

**Membres présents à la séance :**

Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Joëlle VILLEMAGNE –  
Alain BLANCHARD – Olivier PERRET - Pierre  
RODAMEL – Jean-Marc ALVES – Odile CLAVIERES –  
Guillaume RONDOT – Sylvie ROBERT – Catherine  
MAREY – Patrice THOLLOT – Marie-Ange LAURENT -  
Svitlana PRESSENSE – Geneviève NIGAY – Mireille  
PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Jean Yves CHARBONNIER à Gérard RIBOT - Julien  
GOUTAGNY à Joëlle VILLEMAGNE – Catherine  
COMBE à Alain BLANCHARD – René THELISSON à  
Pierre RODAMEL – Dominique PAULMIER à Olivier  
PERRET – Corinne BOICHON à Muriel ORIOL – Valérie  
BLANCHARD à Jean-Marc ALVES – Fabienne  
MULARD à Svitlana PRESSENSE.

**Membre excusé :**

Lionel CANNOO.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170330-17\_04\_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017

Publication : 31/03/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

**CONVENTION CHANTIERS EDUCATIFS 2017**

Madame Joëlle VILLEMAGNE, adjointe au Maire, rappelle la mise en œuvre sur la commune en 2011 du dispositif chantiers éducatifs à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans, pour leurs premiers pas dans le monde du travail.

Les chantiers éducatifs sont un des outils de la politique jeunesse mis à disposition des collectivités. Les objectifs principaux sont d'offrir à des jeunes l'accès à des travaux non qualifiés ne relevant pas du secteur concurrentiel afin de percevoir un salaire (souvent le premier) pour financer un projet individuel ou collectif, de leur permettre de se confronter ou de faire l'apprentissage du travail, de leur apprendre à travailler en équipe, et enfin de démarrer avec eux une démarche éducative. Ces chantiers visent donc une action de prévention par une insertion sociale et économique des jeunes en difficultés. Cependant, ce n'est en aucun cas une démarche d'insertion professionnelle.

L'encadrement technique et la coordination sont assurés par du personnel municipal.

Ce dispositif rentre dans le cadre d'un partenariat institutionnel et financier avec le Département et une association intermédiaire « UTILE SUD FOREZ ». Il est proposé de le reconduire pour l'année 2017.

Il est établi avec le Conseil Départemental une convention de cofinancement de 50% portant sur un maximum de 1 200 heures, pour une quinzaine de personnes. La Convention de cofinancement est également signée avec l'association intermédiaire UTILE qui gère les contrats de travail des jeunes et le versement du salaire de chaque jeune payé au SMIC.

Les chantiers proposés seront des travaux nécessitant une importante quantité de main d'œuvre : aide dans différents services municipaux, espaces verts et voirie en particulier, remise en état d'équipements municipaux dégradés ou vieillissants, aide à différentes manifestations communales, pour un total de 1 200 heures.

Le coût total pour l'année 2017 est évalué à 19 440.00 euros avec une prise en charge de 9 720.00 euros du Conseil Départemental. Le montant restant à la charge de la commune est de 9 720.00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la mise en œuvre du dispositif chantiers éducatifs pour 2017,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil Départemental et UTILE.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170330-17\_04\_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017

Publication : 31/03/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 31 mars 2017.

LE MAIRE,  
Jean Yves CHARBONNIER.